

VOEU

CONCERNANT LE PROBLEME DES
PERSONNES LES PLUS DEMUNIES

TERRITOIRE DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 97-03
DU 20 Novembre 1997

VOEU

CONCERNANT LE PROBLEME DES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES

Le Comité Economique et Social du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, conformément à la loi n° 88-1028 du 9 Novembre 1988 modifiée, portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998,

Vu la délibération n° 122 du 8 Août 1990 modifiée, portant organisation et fonctionnement du Comité Economique et Social,

Vu la délibération n° 96/01/ CES du 14 Mars 1996 modifiée, portant Règlement Intérieur du Comité Economique et Social,

Vu l'autosaisine du Comité Economique et Social en date du 27 Mars 1996 déposée par Mesdames DALY, PINAUD et SIBAN,

Vu l'avis du Bureau en date du 17 Novembre 1997,

a adopté lors de la Séance Plénière en date du 20 Novembre 1997 les dispositions dont la teneur suit :

I - PREAMBULE

Face à la recrudescence de la pauvreté tant matérielle que morale en Nouvelle-Calédonie, le Comité Economique et Social constate que les élus, les collectivités et les associations ont pris conscience du problème de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie.

Diverses actions ont été entreprises en ce domaine mais le Comité Economique et Social remarque cependant, que l'exclusion tend à s'étendre à toutes les catégories de population et à toutes les ethnies notamment aux familles nombreuses sans ressource, aux handicapés et aux personnes âgées.

II - LES FAMILLES DEMUNIES

La notion de personnes démunies n'est pas restrictive mais s'apprécie généralement en fonction des critères de revenus et des critères sociaux.

le Comité Economique et Social, au cours de ses auditions, a pu constater que le critère principal lié au revenu, variait selon les divers organismes de 0 à 1,5 x le SMG. Par exemple, certaines associations caritatives considèrent que des situations de grande pauvreté sont observées lorsque des familles touchent moins de 10 000 F CFP par mois. D'autres organismes estiment que des familles nombreuses qui ont un revenu d'environ 100 000 F CFP ne peuvent vivre correctement.

Si cette notion peut donc varier, les difficultés que rencontrent les plus démunis sont souvent concentrées sur NOUMEA car tant la solidarité mélanésienne qui joue un grand rôle en milieu tribal, que la spécificité du monde agricole, font que l'Intérieur de la Nouvelle-Calédonie résiste mieux que la capitale où l'exclusion et la pauvreté sont plus rapidement mises en exergue.

Le Comité Economique et Social pense qu'il est nécessaire de développer les emplois de proximité dans l'Intérieur et aux Iles Loyauté afin de réduire l'attrait de la Ville et de fixer les populations.

En conséquence, emplois et logements sont les principales questions que doit résoudre la plupart des familles, en plus de leurs divers problèmes sociaux quotidiens.

a) L'emploi des démunis

L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) définit une personne démunie comme une personne ayant une durée de chômage supérieure à un an. Le principal handicap de l'insertion professionnelle est l'absence de formation qui débouche souvent sur une marginalisation. De 1987 à 1996, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 72 % en Nouvelle-Calédonie. Les personnes les plus démunies constituent 5 % de la population de l'Agence Pour l'Emploi (APE), c'est-à-dire environ 400 personnes chaque mois sur l'ensemble du Territoire sur les 7 000 demandeurs d'emplois. 60 % de cette population (environ 240 personnes) est sans qualification, 80 % (environ 320 personnes) a 25 ans et plus.

L'action sociale menée par les collectivités permet d'aider notamment les jeunes dans la recherche d'emplois.

Les mesures d'emplois temporaires existantes (*le Régime d'Emploi Temporaire RET, le Revenu pour la Croissance des Loyautés RCL, le Contrat à Durée Limitée CDL*) devraient être complétées par la mise en place du chèque emploi service que le Comité Economique et Social avait proposé dans son avis du 10 Octobre 1996, pour être généralisées sur l'ensemble du Territoire.

L'exemple des régies de quartier devrait être étendu aux Communes du Grand NOUMEA. Leur rôle est de faciliter le retour à l'emploi ou l'accès au premier emploi des personnes sans qualification et au chômage en élaborant des modules de socialisation et des ateliers pédagogiques personnalisés.

La Province Sud accorde des aides jusqu'à 1,5 millions de F CFP suivant les secteurs, pour le développement des micro-projets.

Le Comité Economique et Social propose que ces micro-projets soient favorisés à condition qu'une formation suffisante puisse être dispensée aux chômeurs de longue durée de plus de 26 ans.

Ainsi, ces derniers pourraient, au travers de l'Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes (ETFPA), suivre des formations qui auraient un coût moindre puisque les heures de formation actuellement payées par le Territoire à hauteur de 250 millions F CFP, ne sont pas rentabilisées au maximum, les effectifs n'étant pas complets.

Cette formation aurait pour but, dans un premier temps, de rendre leur confiance à des personnes n'ayant plus de repères sociaux.

Le Comité Economique et Social souhaite en outre, que le plus grand nombre d'entreprises joue le jeu de l'insertion des jeunes et de la réinsertion des ex-détenus malgré le risque de rejet social, et qu'une priorité soit donnée aux chefs de familles nombreuses.

Le Comité Economique et Social émet le vœu que ne soit pas oubliée la réforme des transports publics afin d'abaisser les coûts et permettre un meilleur accès aux usagers les plus défavorisés qui doivent effectuer de longs trajets entre leur lieu de travail et leur domicile.

b) Le logement

Le problème de logement dans la Ville de NOUMEA et dans les Communes limitrophes a augmenté depuis ces dernières années. Surpopulation des foyers, "squats", Sans Domicile Fixe (SDF), constituent les principaux signes de pauvreté.

Le Comité Economique et Social souligne que le surpeuplement des logements entraîne une augmentation des "squats" car bien souvent plusieurs générations cohabitent dans un appartement trop petit.

Cette cohabitation développe les problèmes liés aux enfants maltraités ou abusés et aux femmes battues.

Au niveau de l'agglomération de NOUMEA, il conviendrait de réaliser 500 logements très aidés par an pendant au moins 5 ans. Il y a lieu de rappeler qu'un

programme de 250 logements a été lancé dans le cadre du contrat de ville dont les premiers seront livrés fin 1997.

Le Comité Economique et Social souhaite que soit développé l'accès à la propriété ou à la location à des familles ayant un revenu inférieur à 100 000 F CFP en développant des aides individualisées. Ne pouvant y prétendre actuellement, le mécanisme de logement très aidé leur permettrait de concilier aide à la pierre et aide à la personne. L'aide à la pierre consiste à abaisser le taux de participation des familles au financement de leur logement.

Entre 1993 et 1997 seront construits, dans le cadre du Contrat de Ville, environ 1 460 logements aidés pour une valeur de 14,2 milliards de F CFP. Le prix des loyers de ces logements, qui sera entre 31 000 et 38 000 F CFP par mois, n'est, dorénavant et déjà pas satisfaisant pour les plus démunis.

Le Comité Economique et Social considère qu'il est nécessaire de trouver un nouveau mécanisme dans le cadre du Contrat de Ville pour abaisser les loyers à une moyenne de 20 000 F CFP par mois.

Le Comité Economique et Social estime également qu'il est très important que des financements bancaires soient adaptés au logement social. Actuellement, celui-ci est financé par des prêts sur 15 ans. Il faudrait aboutir à des prêts sur 30 ans avec des taux d'intérêts inférieurs à 5 %. La Caisse des dépôts et consignations compétente en la matière, pourrait étendre ces financements, existant en Métropole, au Territoire. Ce mécanisme ne permettrait sans doute pas de répondre à tous les besoins car il suppose un minimum de ressources mais favoriserait l'accès à une catégorie de démunis qui est actuellement exclue.

Le Comité Economique et Social observe que les logements qui sont aujourd'hui occupés par des familles nécessiteuses, mais dont la situation s'est favorablement améliorée, devraient être attribués à d'autres personnes dans le besoin. C'est le système des opérations « Tiroir ».

Au sujet des "squats", le Comité Economique et Social s'est rendue compte que sur environ 800 familles, 80 % des ménages étaient originaires de NOUMEA ou implantés depuis des années et qu'un véritable sentiment d'appartenance à une communauté était né chez ces personnes.

Il souhaite appeler l'attention des collectivités sur le système d'autoconstruction qui permet aux familles disposant d'un droit à construire, c'est à dire essentiellement dans le milieu rural et tribal, d'être aidées sous forme de subventions pour l'achat de matériaux de construction qu'elles mettront en œuvre avec l'appui d'associations ou de groupements locaux.

L'adaptation de ce système en milieu urbain avec un encadrement légal et technique permettrait peut être de résoudre le problème des "squats" en tenant compte de la dimension océanienne dans l'éventail des logements sociaux proposés actuellement. Ainsi, il peut être cité l'exemple de « l'AVE MARIA » du MONT-DORE où une opération est en cours de lancement pour environ 130

familles. La Province Sud aide à l'installation des familles sur place en viabilisant (voirie, eau, électricité) puis finance l'autoréalisation de l'habitat.

Le Comité Economique et Social a aussi constaté que le phénomène des SDF était assez bien maîtrisé par les pouvoirs publics et qu'il était surtout concentré sur NOUMEA.

Il tient à féliciter le travail des associations qui oeuvrent quotidiennement sur le terrain en faveur de ces démunis et considère que d'autres foyers d'accueil devraient être ouverts en dehors du Grand NOUMEA et même dans l'Intérieur, notamment pour des jeunes femmes en rupture de société.

c) Les autres problèmes des familles démunies

Le Comité Economique et Social remarque que fréquemment, les familles démunies accumulent les handicaps et qu'au delà d'un problème de logement et d'emploi, il convient de les accompagner dans un suivi social.

Dans cette optique, le Comité Economique et Social rappelle l'importance des Centres Communaux d'Action sociale et du Centre de Conseil Familial (CCF). Il suggère que les collectivités augmentent le nombre de conseillers en éducation économique et sociale et de permanences du CCF sur l'ensemble du Territoire. Leur rôle est en effet primordial car il permet d'aider les ménages à mieux gérer leur budget et à les inciter à ne pas dépenser tout leur argent notamment dans les jeux.

Le Comité Economique et Social souligne l'importance du paiement direct des cantines par la collectivité afin d'être sûr qu'un enfant puisse avoir au moins un repas par jour. Elle recommande également que soit étudiée l'idée de fournir un petit déjeuner complet dans les écoles aux enfants nécessiteux. Une mauvaise alimentation peut, en effet, être la cause d'échecs scolaires.

Le Comité Economique et Social propose qu'une aide provinciale puisse être versée aux mères au foyers ayant une famille nombreuse et un revenu inférieur au SMG.

Il souhaite que soit prise en compte la détresse morale des familles et signale qu'il est nécessaire d'accroître la prévention, l'information et la formation notamment en matière d'agressions sexuelles et physiques des femmes et des enfants.

Il suggère en ce sens, qu'un éducateur à plein temps puisse être recruté pour aider les associations et les médecins chargés de cette prévention.

III - LES HANDICAPES ET LES PERSONNES AGEES

Le Comité Economique et Social constate que des efforts ont été accomplis dans le domaine des handicapés et des personnes âgées mais considère que des actions restent encore à réaliser.

a) Les handicapés

Le Comité Economique et Social remarque qu'il existe un manque de structures post-CHS tels que des foyers de vie longue durée qui, en aval, permettraient de soulager les familles et de ne pas laisser certaines personnes ayant des troubles du comportement dans la rue. Des centres permettant l'écoute des parents d'enfants handicapés doivent aussi être créés ainsi que des « haltes garderies » qui donneraient du temps libre aux parents.

Il souhaite que des activités culturelles accessibles aux handicapés soient entreprises. A terme, des structures permettant un réel épanouissement de l'enfant, relayées par des équipes pédagogiques opérant un suivi aussi bien au niveau scolaire que familial, devraient se développer.

Le Comité Economique et Social déplore, en outre, le manque d'information entre les divers organismes qui parfois font endurer aux parents un véritable parcours du combattant.

Il souhaite notamment une amélioration des transports interprovinciaux pour permettre un meilleur accès aux soins.

Actuellement, 3,5 % à 4 % en moyenne des emplois sont effectivement réservés à des handicapés par les entreprises de plus de 20 salariés alors que la législation en prévoit 5 % (*Article 1^{er} de l'Arrêté n° 6435-T du 17 Octobre 1991 en application de la Délibération n° 206 du 23 Juillet 1991 du Congrès du Territoire*).

Le Comité Economique et Social recommande que cette règle soit appliquée tant par les entreprises que par les collectivités. Des mesures incitatives pourraient être créées pour accompagner cette prise en charge (déduction fiscale).

b) Les personnes âgées

Le Comité Economique et Social considère que le but premier de l'aide aux personnes âgées est de favoriser leur maintien à domicile.

Il sollicite auprès des familles, une plus grande implication dans la prise en charge de leurs parents âgés.

En outre, le Comité Economique et Social suggère qu'à l'instar de la « carte jeune » soit mise en place une « carte personne âgée » identique à la « carte

vermeil » de Métropole permettant un accès prioritaire aux transports en commun et aux divers commerces.

Le Comité Economique et Social recommande enfin que les diverses initiatives provinciales et municipales tendant à accorder des aides aux personnes âgées pour leurs factures d'eau, d'électricité et de téléphone, puissent se généraliser à l'ensemble du Territoire.

Il demande que ce problème soit davantage pris en compte par les organismes concernés comme l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), les distributeurs d'électricité et les distributeurs d'eau.

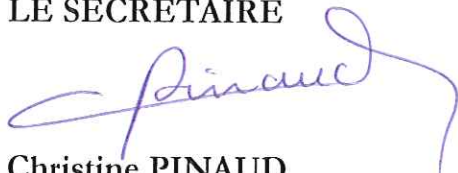
IV - CONCLUSION

Le Comité Economique et Social émet le vœu que la coordination et le regroupement d'Associations continue à se développer entre les différents acteurs sociaux afin d'améliorer l'information entre chacune d'entre elles et d'optimiser leur action.

Les aides sociales, des différentes collectivités par exemple, mériteraient d'être harmonisées afin de faciliter les démarches des bénéficiaires et une plus grande égalité de traitement.

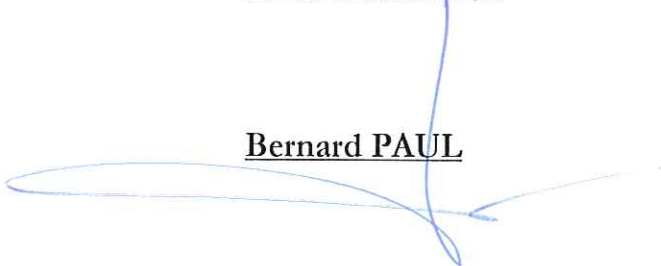
Enfin, le Comité Economique et Social note que l'esprit de partage, valeur océanienne, devrait contribuer à la paix sociale, facteur de développement harmonieux en Nouvelle-Calédonie.

LE SECRETAIRE



Christine PINAUD

LE PRESIDENT



Bernard PAUL